

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT N°2023-023/ALT/COMFIB

Dossier N°052 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-005/PRES/TRANS DU 27 JUIN 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°558515000006 CONCLU LE 17 DECEMBRE 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, AGISSANT EN TANT QU'ENTITE ACCREDITEE DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT (FVC) POUR CONTRIBUER AU FINANCEMENT DU PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE BASSIN DU NIGER (PIDACC)

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par la députée **F. Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 24 juillet de 11 heures 30 minutes à 12 heures 45 minutes et le mardi 1^{er} août de 15 heures 30 minutes à 16 heures 40 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2022-005/PRES/TRANS du 27 juin 2022, portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°558515000006 conclu le 17 décembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement, agissant en tant qu'entité accréditée du Fonds vert pour le climat (FVC) pour contribuer au financement du Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC).

Au préalable, la Commission a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi, le dimanche 16 juillet 2023 de 08 heures 39 minutes à 10 heures 10 minutes.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE ;
- la Commission du développement durable (CDD) par le député Aboubacar KABRE.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Le Président de la Commission, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en quatre points :

- objectifs de développement et bénéficiaires du Programme ;
- description technique du PIDACC/BN ;
- résultats attendus du Programme ;
- montant et conditions du financement.

Le Bassin du fleuve Niger (BFN) couvre une grande partie de l'Afrique de l'Ouest et abrite plus de 150 millions d'habitants au sein de neuf pays riverains que sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigéria et le Tchad. Le fleuve Niger et ses affluents constituent une artère vitale fournissant à ces neuf pays les ressources pour l'eau potable, l'irrigation, la pisciculture, la production d'énergie et le transport.

Cependant, il est constaté depuis des décennies, une dégradation des ressources naturelles qui se traduit, entre autres, par la réduction du couvert végétal et la baisse de la fertilité des sols. Cette dégradation a des impacts négatifs sur les productions agro-sylvo-pastorales, rendant précaires les conditions de vie des populations.

Conscients de l'importance de ce bassin qui est malheureusement en proie aux effets pervers des changements climatiques sur ses ressources, les Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), lors de leurs 6^e et 7^e sommets tenus, respectivement à Bamako (Mali) en décembre 2000 et à Abuja (Nigéria) en février 2002, ont décidé qu'une « *Vision claire et partagée* » soutenue par un Plan d'Actions de Développement Durable à l'horizon 2025 assorti d'un programme et des projets d'investissement, soient adoptés.

C'est dans cette vision que le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN) a été initié.

La mise en œuvre du PIDACC/BN au Burkina Faso permettra de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes et d'améliorer la coordination régionale au niveau du Bassin du Niger dans les régions du Centre-Est, du Centre-Nord, de l'Est, des Hauts-Bassins, du Plateau-Central et du Sahel, réparties dans 14 provinces.

Ainsi, le Gouvernement du Burkina Faso a obtenu du Fonds Vert pour le Climat un appui financier pour la réalisation de ce programme.

I. Objectifs de développement et bénéficiaires du Programme

I.1. Objectif de développement du Programme

L'objectif global du Programme est de contribuer à l'amélioration de la résilience des écosystèmes du fleuve Niger et des populations par une gestion durable des ressources naturelles.

I.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la mise en œuvre du Programme devrait permettre de :

- préserver les écosystèmes du Bassin du fleuve Niger, notamment à travers la réduction du processus d'ensablement du fleuve Niger ;
- améliorer la résilience des systèmes de production et des populations ;
- améliorer la gestion intégrée et partagée des ressources naturelles, des écosystèmes et de la biodiversité.

I.3. Bénéficiaires et zones d'intervention du projet

Les principaux bénéficiaires du Programme sont les populations vivant dans les localités situées sur la partie nationale (Burkina Faso) du Bassin du Niger et en particulier les femmes et les jeunes.

Ce sont :

- les ménages ruraux à travers les renforcements de leurs moyens de subsistance ;
- les communautés villageoises usagères des ressources naturelles, les associations et ONG locales exécutant les travaux de protection de l'environnement ;
- les groupements/coopératives de femmes et de jeunes exerçant dans les domaines agro-pastorales et piscicoles ;
- les Petites et moyennes Entreprises (PME) de jeunes ;
- les producteurs (agriculteurs, éleveurs...) ;
- les organisations de gestion des ressources en eau (Comités de gestion des infrastructures, CLE,...).

Il y a également :

- le Ministère en charge de l'Eau et les structures partenaires (environnement, agriculture et ressources animales) qui seront renforcées en capacités opérationnelles ;
- les collectivités territoriales qui pourront répondre aux besoins des populations.

2. Description technique du PIDACC/BN

Le Programme est exécuté par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, comme agence d'exécution. Il comprendra trois (03) composantes structurées ainsi qu'il suit :

Composante 1 :

Développement de la résilience des écosystèmes et des ressources naturelles. Cette composante est subdivisée en deux sous-composantes :

- la protection des ressources des écosystèmes (volet de la lutte contre l'érosion et l'ensablement, volet de la gestion agro-sylvo-pastorale durable et volet de l'aménagement de réserves de faunes et flore) ;
- le renforcement de la gestion partagée des ressources naturelles (volet développement des outils, volet renforcement des capacités et volet communication, suivi-évaluation).

Composante 2 :

Développement de la résilience des populations. Cette composante est subdivisée en deux sous-composantes :

- le développement des infrastructures à buts multiples (volet infrastructures hydroagricoles, infrastructures d'élevage, infrastructures de navigation et infrastructures de pêches) ;
- les mesures d'accompagnement et de protection sociale (volet mesures d'accompagnement, volet protection sociale et volet renforcement des capacités d'adaptation des communautés).

Composante 3 :

Gestion du Programme. Cette composante vise à accroître l'efficacité de la gestion, de l'établissement de rapports et de l'évaluation du Programme et la diffusion des résultats.

3. Résultats attendus du Programme

Au terme de la mise en œuvre du programme, il est attendu les principaux résultats suivants :

- les écosystèmes du Bassin sont préservés ;
- les revenus des bénéficiaires ont augmenté ;
- les écosystèmes sont restaurés et mieux gérés dans la zone d'intervention du projet ;
- les productions sont sécurisées et augmentées dans la zone d'intervention du projet ;
- les capacités d'adaptation aux changements climatiques sont renforcées dans la zone d'intervention du projet.

Ces différents résultats doivent conduire aux impacts suivants :

- l'augmentation de la fréquence de garantie du débit écologique à 5 ans sur 6 ans ;
- l'augmentation de la couverture végétale du Bassin de 10% ;
- l'augmentation du revenu des populations de 25% ;
- la séquestration du carbone.

4. Montant et conditions du financement

Le coût global du Programme est de onze millions quatre-vingt-neuf (11,89 millions d'Unités de Comptes) (UC) soit environ neuf milliards deux cent quatre-vingt-cinq millions (9, 285 milliards) de francs CFA. Le plan de financement du Programme se présente comme suit :

Fonds africain de Développement	:	2 000 000 UC soit 1,562 milliards de F CFA
Union européenne	:	1 340 000 Euros soit 879 millions de F CFA
Fonds pour l'environnement mondial	:	2 410 000 USD soit 1,309 milliards de F CFA
Don du fonds Vert Climat	:	5,441 millions USD, soit environ 2,955 milliards de Franc CFA
Prêt du fonds Vert Climat	:	2 millions USD soit 1,086 milliard FCFA
Etat du Burkina Faso	:	1,915 millions USD soit environ 1,040 milliards de Franc CFA

Les caractéristiques du prêt du Fonds Vert Climat, objet du présent exposé des motifs sont les suivants :

Montant	:	2 millions USD soit 1,086 milliard FCFA
Taux d'intérêt	:	0% par an, de la 1ère à la 10ème année ; 2% par an, de la 11ème à la 20ème année et 4% par an, de la 21ème à la 40ème année
Commission d'engagement	:	0,5% par an sur le solde non décaissé
Commission de service	:	0,25% par an sur le montant décaissé
Maturité	:	40 ans
Différé d'amortissement	:	10 ans
Date de clôture	:	31 décembre 2025

En somme, le Programme intégré de Développement et d'Adaptation au Changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN) contribuera à renforcer la résilience des ressources naturelles, des écosystèmes et des populations vivant dans la portion nationale du bassin. Ce programme est en cohérence avec les objectifs stratégiques (OS) 3.4, 4.1, 4.4 et 4.5 du nouveau référentiel de développement de 2021 à 2025.

Ce financement permettra de réaliser des infrastructures à buts multiples, des infrastructures communautaires d'adaptation au changement climatique, des travaux de protection des ressources naturelles, des acquisitions pour soutenir les activités de productions agro-sylvo-pastorales et de renforcer les capacités des bénéficiaires et des structures partenaires.

En outre, les questions du genre et de l'environnement sont intégrées de façon transversale dans la mise en œuvre de toutes les composantes du programme.

Etant un Programme de préservation de l'environnement et d'amélioration des conditions de vie des populations à travers des actions de résilience aux changements climatiques, le PIDACC/BN est classé dans la catégorie 2 susceptible d'avoir des impacts environnementaux ou sociaux négatifs moins significatifs.

En sus, dans l'approche de mise en œuvre du PIDACC/BN, les sauvegardes environnementales et sociales occupent une place importante du fait qu'elles donnent des orientations pour la protection de l'environnement. De façon concrète, un certain nombre d'instruments sont élaborés dont le Cadre de Gestion environnementale et sociale (CGES), conformément aux politiques de sauvegardes de la Banque africaine de Développement (BAD). L'Unité de Coordination du Programme est chargée du suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans ce CGES.

En outre, d'autres études environnementales et sociales potentielles (PGES) sont prévues pour être élaborées dans le cadre de la réalisation des infrastructures à buts multiples.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponses leur ont été apportés.

Question n°1 : Pourquoi ce Programme est-il sous la tutelle technique du Ministère de l'eau alors qu'il traite de questions environnementales ?

Réponse : Actuellement, le Programme est sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement. Cependant, il s'exécute sous la coordination régionale de l'Autorité du Bassin du Niger qui

est un organisme de bassin transfrontalier sous la tutelle du Ministère en charge de l'eau.

Question n°2 : Comment le Gouvernement met-il en œuvre la composante 1 du Programme ?

Réponse : La composante 1 du Programme portant sur le développement de la résilience des écosystèmes et des ressources naturelles, notamment la protection de l'environnement, s'exécute à travers des sous-programmes à la demande des populations. Ces sous-programmes découlent de l'expression des besoins des populations. Ils sont identifiés et élaborés par une assistance technique du PIDACC/BN en collaboration avec les services techniques déconcentrés du secteur rural. Ces sous-programmes sont validés par les Comités régionaux d'approbation et de suivi (CRAS) présidés par les Gouverneurs ou les Secrétaires généraux de Région.

Les sous-projets sont entièrement exécutés par les populations elles-mêmes à travers des conventions de partenariat avec le PIDACC/BN. Les bénéficiaires reçoivent les ressources dans leurs comptes ouverts dans le système financier décentralisé (SFD) pour réaliser les travaux manuels.

Question n°3 : Le Gouvernement peut-il expliquer à la Représentation nationale pourquoi la « séquestration du carbone » n'a pas de cible comme tous les autres résultats ?

Réponse : Dans le rapport d'évaluation du Programme, il n'a pas été fixé de cible pour l'indicateur relatif à la séquestration de carbone. Cependant, dans le cadre de l'étude sur la situation de référence des indicateurs et de l'évaluation à mi-parcours du programme, les cibles de l'indicateur seront fixées et le bilan carbone des activités déjà réalisées sera effectué.

Question n°4 : Quelle est la date effective de début du Programme ?

Réponse : Le démarrage effectif du programme a eu lieu à la suite de l'atelier national de lancement tenu à Ouagadougou du 06 au 10 décembre 2019.

Question n°5 : Les études d'impact environnemental et social ont-elles été réalisées avant le démarrage du programme ?

Réponse : Les Etudes Environnementales et Sociales Stratégiques (EES) ont été faites en août 2016 avant le démarrage du Programme pour l'ensemble des pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger. Au démarrage du Programme, un Cadre de gestion environnementale et sociale a été élaboré et a reçu l'avis de conformité du Ministère en charge de l'environnement. Également, des études d'impact environnemental et social sont réalisées pour les différents investissements prévus (barrages, boulis, etc.).

Question n°6 : Au regard du contexte sécuritaire actuel, quelles sont les mesures prises par le Gouvernement pour assurer la bonne mise en œuvre de ce Programme ?

Réponse : Au regard du contexte sécuritaire, deux (02) approches sont développées par le Programme. Une première approche a consisté à faire un phasage de l'intervention du Programme. En effet, du fait de l'insécurité, les investissements ont été prévus pour être réalisés en deux (02) phases :

- la première phase concernera les localités qui sont accessibles et la seconde, les localités non accessibles en espérant une amélioration progressive de la situation sécuritaire ;
- la deuxième approche est née du constat de la dégradation de la situation sécuritaire dans les sites initialement accessibles. Il s'agit de la relocalisation partielle des investissements qui consiste à changer les sites initiaux des investissements vers d'autres sites situés dans des localités accessibles et dans la zone d'intervention du Programme. Cette solution permet aux populations de toujours bénéficier des actions du Programme et au Programme d'atteindre ses objectifs de développement.

Le processus d'identification de nouveaux sites se fait de façon participative avec les populations bénéficiaires à travers les comités régionaux d'approbation des sous-projets présidés par les Secrétaires généraux de Régions et les Présidents de Délégations spéciales des communes concernées.

Question n°7 : Le Gouvernement peut-il identifier clairement les localités du Burkina Faso concernées par ce Programme ?

Réponse : Le Programme intervient dans 67 communes réparties dans 14 provinces de six (06) Régions. Ces localités appartiennent toutes à la portion nationale du Bassin du Niger. Il s'agit de :

N°	REGIONS	PROVINCES	COMMUNES
1	EST	GNAGNA	BILANGA
2			BOGANDE
3			COALLA
4			LIPTOUGOU
5			MANI
6			PIELA
7			THION
8			GOURMA
9		MATIACOALI	
10		TIBGA	
11		YAMBA	
12		KOMONDJARI	BARTIEBOUGOU
13			FOUTOURI
14			GAYERI
15		TAPOA	BOTOU
16			DIAPAGA
17			KANTCHARI
18			TANSARGA
19	HAUTS BASSINS	HOUET	FARAMANA
20		KENEDOUGOU	MOROLABA
21			KAYAN
22			KOUROUMA
23			N'DOROLA
24			SINDO
25	CENTRE EST	KOURITENGA	ANDEMTENGA

N°	REGIONS	PROVINCES	COMMUNES	
26			BASKOURE	
27			KANDO	
28	CENTRE NORD	NAMENTENGA	BOALA	
29			BOULSA	
30			BOUROUM	
31			DARGO	
32			NAGBINGOU	
33			TOUGOURI	
34			YALGO	
35			ZEGUEDEGUIN	
36			SANMATENGA	BARSALOGHO
37				DABLO
38		PENSA		
39		PISSILA		
40		PLATEAU CENTRAL	GANZOURGOU	KOGO
41				SALOGO
42	SAHEL	OUDALAN	DEOU	
43			GOROM-GOROM	
44			MARKOYE	
45			OURSI	
46			TIN-AKOFF	
47		SENO	SEYTENGA	
48			BANI	
49			DORI	
50			FALAGOUNTOU	
51			GORGADJI	
52			SAMPELGA	
53		SOUM	ARBINDA	
54			BARABOULE	
55			DIGUEL	
56			DJIBO	
57			KELBO	
58			KOUTOUGOU	
59			NASSOUMBOU	
60			POBE-MENGAO	
61			TONGOMAYEL	
62			YAGHA	BOUNDORE
63		MANSILA		
64		SEBBA		
65		SOLHAN		
66		TANKOUGOUNADIE		
67				TITABE

Question n°8 : Au regard de la discordance entre les références de l'accord annexé au projet de loi et celles visées dans l'ordonnance à ratifier, le Gouvernement peut-il préciser l'accord exact concerné par le projet de loi en discussion ?

Réponse : L'accord exact concerné par le présent projet de loi est celui du Prêt Fonds Vert pour le Climat (FVC) n°5585150000002 signé le 17 décembre 2021.

Question n°9 : Au niveau des résultats attendus, il est fait mention de « l'augmentation de la fréquence de garantie du débit écologique à 5 ans sur 6 ans ». De quoi s'agit-il exactement ?

Réponse : Le débit peut être défini comme le volume d'eau qui s'écoule par unité de temps. Ainsi, la fréquence de garantie du débit écologique à 5 ans sur 6 ans est la périodicité au cours de laquelle le fleuve Niger pourrait garantir un débit minimal qui permet d'assurer en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans l'eau.

Question n°10 : Le Gouvernement peut-il communiquer à la Représentation nationale le coût exact du Programme ?

Réponse : Le coût global du projet est de neuf milliards deux cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-cinq (9 285 486 785) francs CFA.

Composantes	Budget (millions de FCFA)	Proportion (%)
Composante 1 : Développement de la résilience des écosystèmes et des ressources naturelles	4 224 902 393	45,50
Composante 2 : Développement de la résilience des populations	4 184 810 430	45,07
Composante 3 : Coordination et Gestion du Programme	875 773 962	9,43
TOTAL	9 285 486 735	100,00

Question n°11 : **Le Gouvernement peut-il indiquer à la Représentation nationale le nombre de bénéficiaires de ce projet ?**

Réponse : Le nombre de bénéficiaires directs peut être estimé à 1 242 050 dont 642 939 femmes (52,76%) et 599 111 hommes (48,23%).

Le nombre de bénéficiaires indirects peut être estimé à 3 752 617 personnes dont 1 919 994 femmes (51,16%) et 1 832 623 hommes (48,83%).

Question n°12 : **Le Gouvernement peut-il donner des précisions sur l'existence d'une éventuelle synergie d'actions entre les pays concernés par le Programme ?**

Réponse : Il existe une bonne synergie entre les différents pays dans la mise en œuvre du PIDACC/BN. Cette synergie se manifeste à travers l'existence d'une Coordination régionale qui coordonne la mise en œuvre des Programmes dans les différents pays. Le pilotage du Programme est assuré par le Comité régional de pilotage (CRP) qui se tient annuellement pour faire l'état de mise en œuvre du Programme, décliner des orientations à l'endroit de chaque pays et renforcer la synergie d'action. La prochaine réunion du Comité est prévue pour se tenir courant août 2023.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget est convaincue que la ratification de l'ordonnance, objet du présent projet de loi permettra de :

- réaliser des infrastructures à buts multiples, des infrastructures communautaires d'adaptation aux changements climatiques, des travaux de protection des ressources naturelles ;
- disposer d'acquisitions pour soutenir les activités de productions agro-sylvo-pastorales ;
- renforcer les capacités des bénéficiaires et des structures partenaires.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 1^{er} août 2023

Le Président



Moussa NOMBO

Le Rapporteur



F. Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU DIMANCHE 16 JUILLET 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
6.	KONE Diakalia	Membre
7.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
8.	NASSOURI Daaga	Membre
9.	SAVADOGO Yacouba	Membre
10.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
11.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
15.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
16.	DIALLO Daouda	Membre

SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT DU LUNDI 24 JUILLET 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	SAVADOGO Yacouba	Membre
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
9.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
10.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
11.	DIALLO Daouda	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	KABRE Aboubacar	CDD
2.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	CAEDS

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BARO Roger	Ministre
2.	YAMPA Thomas	Directeur de Cabinet
3.	KABORE/KOMI R. Aline	Secrétaire Technique
4.	SORO M. Saïdou	Directeur Général
5.	SO Jean Bosco	Coordonnateur PGPL/REDD+
6.	BATIENE Mamadou	Secrétaire Permanent de la REDD+
7.	KOMI Omar	DG-ESS/MEEA
8.	TIZAMBO Wendémi Cyprien	Directeur Général/DGRE
09.	DICKO Oumarou Thao.	Coordonnateur PIDACC/BN
10.	BADIEL K. Moïse	Coordonnateur RSE/PIDACC
11.	SIRI Youssouf	DGTCP/MEFP
12.	ZABRE Frédéric	DGTCP/MEFP
13.	ZOUNGRANA Patrice	DGRI/MJDHRI
14.	GAMPENE Makany stour	Ministère de la Justice

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU MARDI 1^{er} AOUT 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
3.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
4.	NASSOURI Daaga	Membre
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
6.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
7.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
8.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	KABRE Aboubacar	CDD
2.	GANSONRE Marc Bertin	CAEDS

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
2.	SANOOGO Drissa	Vice-président
3.	KONE Diakalia	Membre
4.	SAVADOGO Yacouba	Membre
5.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
6.	DIALLO Daouda	Membre
7.	TAPSOBA Issaka	Membre
8.	FOFANA Haoua	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BARO Roger	Ministre
2.	ILBOUDO Boubakar	DGESS
3.	TIZAMBO Wendémi Cyprien	DGRE
4.	KABORE/KOMI R. Aline	ST/GIRE
5.	DICKO Oumarou Thao	PIDACC/BN
6.	BADIEL K. Moïse	PIDACC/BN
7.	SO Jean Bosco	PGPC/REDD+
8.	SORO M. Saïdou	DGEVCC

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
5.	KERE/NIKIEMA Bibata	Administrateur parlementaire
6.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
7.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
8.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT